

## **Réunion du Conseil Municipal du 28 mai 2018**

Le vingt-huit du mois de mai deux mil dix-huit à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de son maire, Christophe GUILLARME, celui-ci certifie que la convocation des membres en exercice était de 15.

Membres présents : Christophe GUILLARME, maire, Michel GRAND, Bernard NAULIN, Mireille PALMIER, Nathalie BLANCHARD adjoints, Fabienne ETAIX, Edouard PONCET, Véronique PONTON, Fabien MARTINON, Dominique DUBOIS, Maurice ROCLE, Mireille LAURENDON, Pierre DENIS

Absent excusé : Joëlle BAYARD, Jean-Jacques COGNARD

Secrétaire de séance : Maurice ROCLE

Lecture est faite du procès-verbal de la dernière réunion.

Le compte rendu est approuvé.

### **ACQUISITION TERRAIN ARNAUD – Délibération 1805001**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 1709004 portant approbation de l'acquisition d'une partie des parcelles A 38 et A 558 appartenant aux conjoints ARNAUD afin de réaliser un cheminement piéton.

Il rappelle que la parcelle est située en zone N du PLU.

Suite à l'intervention du géomètre, il convient de finaliser l'acquisition des parcelles A 1326, A1329 et A1333 pour une surface totale de 1037 m<sup>2</sup> au prix de 4 € le m<sup>2</sup>, soit 4 148 €

Le conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'acquisition.

### **VENTE TERRAIN ARNAUD – Délibération 1805002**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 1710008 portant approbation de l'acquisition d'une partie de la parcelle A 1323 appartenant à Madame BESSON afin de réaliser un cheminement piéton.

Il rappelle que la parcelle est située en zone UC du PLU.

Suite à l'intervention du géomètre, il convient de finaliser l'acquisition de la parcelle A 1323 pour une surface totale de 117 m<sup>2</sup> au prix de 20 € le m<sup>2</sup>, soit 2 340 €

Le conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'acquisition.

### **RAPPORT PRIX EN QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2017 – Délibération 1805003**

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif communal.

Monsieur le Maire présente les principales données sur l'assainissement 2017 :

- Tarif redevance assainissement :
  - Part fixe 35 €
  - Redevance pollution 0.18 €/m<sup>3</sup>
  - Redevance assainissement de 0 à 300 m<sup>3</sup> : 0.50€/m<sup>3</sup> – de 301 à 500 m<sup>3</sup> : 1€/m<sup>3</sup> – plus de 300 m<sup>3</sup> : 1.30€/m<sup>3</sup>
- Tarif raccordement :
  - 1400 € pour les nouvelles constructions
  - 1500 € pour les constructions de la zone des places
  - 400 € pour les constructions existantes
- En 2017, 56 130 m<sup>3</sup> d'eau ont été consommés.
  - 502 foyers ont été facturés à Civens pour 57 357 €.
  - Dont 10 103.40 € reversés à l'agence de l'eau et 28 356.30 € reversés à la ville de Feurs
- Montant de la facture d'assainissement pour 120 m<sup>3</sup> d'eau consommés : 116.60 € soit 0.972 €/m<sup>3</sup>

Concernant la station qui est dimensionnée pour 950 équivalents habitants, 214 branchements sont raccordés pour 535 équivalents habitants. Le surdimensionnement nous a été imposé pour pallier l'arrivée d'eaux pluviales parasites.

Les services de la MAGE réalisent des analyses de la station régulièrement et apportent une assistance technique.

Les bilans mettent en évidence des résultats de traitement de très bonne qualité. La station est bien entretenue.

Monsieur le Maire indique que le rapport est consultable sur le site de l'observatoire de l'eau et de l'assainissement [www.services-eaufrance.fr](http://www.services-eaufrance.fr).

Le conseil approuve ce document à l'unanimité.

#### **PARTICIPATION FINANCIERE A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Délibération 1805004**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 12 juin 2012 fixant les tarifs de la PFAC et propose de nouveaux tarifs à partir du 1<sup>er</sup> juin 2018 :

- 1800 € pour les constructions neuves hors zone des places
- 1500 € pour les constructions de la zone des places
- 500 € pour les raccordements des maisons existantes

Le conseil municipal valide ces nouveaux tarifs à l'unanimité.

#### **REDEVANCE ASSAINISSEMENT – Délibération 1805005**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 23 mars 2017 fixant les tarifs de la redevance assainissement. Il rappelle également qu'une partie des eaux usées de la commune sont épurées par la ville de Feurs. Une convention a été signée pour la participation financière aux frais de fonctionnement de la station de Feurs.

Afin de maintenir l'équilibre financier de la part fonctionnement du budget assainissement, il est nécessaire de modifier les tarifs de la redevance comme suit :

Part fixe : 35 €

Redevance pollution à reverser à l'agence de l'eau : 0.18 €/m<sup>3</sup>

De 0 à 300 m<sup>3</sup> d'eau consommés : 0.70 €/m<sup>3</sup>

De 301 à 500 m<sup>3</sup> d'eau consommés : 1.20 €/m<sup>3</sup>

Plus de 500 m<sup>3</sup> : 1.50 €/m<sup>3</sup>

Tarifs validés à l'unanimité.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

- **Salle des associations (Christophe GUILLARME)**

Les travaux de terrassement sont presque terminés. Lors de la demande de DICT, il a été indiqué la présence d'une canalisation gaz proche de l'implantation de la salle.

L'ancienne salle restera accessible pendant la durée du chantier.

Cependant, Fabien Martinon indique que la cabane de chantier prend une partie de l'espace prévu pour la fête, ce qui remet en question le déroulement des spectacles. Pierre Denis rappelle que le lieu d'installation de la fête avait fait l'objet d'une discussion avant le début des travaux.

Le problème sera soulevé lors de la prochaine réunion de chantier.

- **Voirie (Bernard Naulin)**

- Curage des fossés sur 2 km environ, réalisation en automne.

L'entreprise retenue est Balmont au prix de 2€ le ml

- Chemin de Goutte Fougère : enrobé + chemin piéton + confection de grilles pour la récupération des eaux pluviales

L'estimation se situe entre 72 000 et 75 000 € TTC

Un appel d'offres sera lancé.

- Lotissement ROUBI : les terrains sont en cours de vente à un lotisseur.
- Lotissement COLIBRI : arrêté d'aménagement retiré
- Terrains Thivollet : environ 8000 m<sup>2</sup> qui pourraient s'ouvrir à la construction

- **Communauté de communes (Michel Grand)**

Le PACTE sera modifié : une partie des fonds de concours va passer en ACTP

Suite à la démission de Fabien Martinon à la petite enfance, Michel Grand a proposé sa candidature qui est en attente de validation au prochain conseil communautaire.

Possibilité que les MAM soient de compétence intercommunale.

OM : collecte probable une fois tous les 15 jours en 2019

Motion de la CCFE en soutien à l'hôpital de Feurs

Récompenses pour les entreprises du territoire : 20 juin à 18h30 à l'Equiforum

- **Inter CMJ - Ecole (Mireille Palmier)**

Journée rencontre à la recherche du patrimoine le 26 mai.

Conseil d'école le 11 juin

- **Informations Diverses**

Subvention FSIL pour la salle des associations qui devrait s'élever à 132 000 € environ

Fête de l'école le 29 juin

Tournoi de foot Forez Donzy le 11 juin + AG du 6 juillet

Tennis de table : AG le 6 juillet à Feurs

Inauguration Intermarché le 11 juin à 19h

Tour du Roannais le 2 juin : Étape + course handisport

#### **TOUR DE TABLE :**

- Maurice Rocle : Problèmes de sécurité et visibilité rue de l'Île vers la sortie d'Intermarché. Certains véhicules empiètent sur la voie de gauche dans la courbe. Un marquage au sol pourra être réalisé.
- Michel Grand : Permis piéton pour les enfants : l'école de Civens n'était pas présente. Concours de pétanque des élus le 1<sup>er</sup> septembre : 2 doublettes inscrites
- Mireille Laurendon : lampes de l'école qui sont allumées très souvent les soirs et week-end
- Nathalie Blanchard a été contactée pour un problème d'animaux chez un particulier (odeurs)
- Edouard Poncet : dépose de déchets de taille vers l'ancienne casse auto.
- Christophe Guillarme fait part d'une demande d'autorisation de taxi sur la commune : le conseil donne son accord.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

La date du prochain conseil est fixée au mardi 26 juin